

Rapport **Atelier D**

La place du sport au Raincy et les associations sportives

Membres de l'atelier D :

- Sébastien AUCLAIRE
- Dominique BENOIST PELLERIN
- Jérôme BIMBENET
- Sylvie HELENE
- Sandrine LADISA CHAVANETTE
- Alain PORCHER
- Nicolas REDON
- Danièle SICKY

Table des matières

Avant-propos.....	3
A. LE CONTEXTE D'UNE POLITIQUE SPORTIVE COMMUNALE.....	4
1 - Le Cadre Réglementaire	5
2 - Le mouvement sportif, 1 ^{er} secteur associatif de France.....	5
3 - Les pratiques sportives se transforment-elles ?	5
4 - Le Bénévolat, composante indispensable.....	6
5 - Sport et Santé.....	6
B. LA SITUATION ACTUELLE DU SPORT AU RAINCY.....	8
1 - La politique actuelle de la ville en matière de sport.....	9
2 - L'Etat des Lieux.....	10
2.1 Le sport scolaire.....	10
2.2 Le sport associatif	11
2.3 Le sport évènementiel.....	12
3 - Le point de vue des Associations Sportives	12
4 - Exemple d'une politique associative en mouvement.....	13
C. LES PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CESER.....	14
1 - De possibles concrétisations	15
1.1 Créer et développer des modules de formation sportifs	15
1.2 Développer une politique de santé publique par le sport	15
1.3 Développer le sport de loisir : Créer un city park.....	16
1.4 Développer le sport évènementiel :.....	17
2 - La vitrine.....	18
2.1 Le label « ville active et sportive » un objectif d'excellence à atteindre.....	18
2.2 Intercommunalité et jumelage.....	19
2.3 Développer de nouveaux sports pour l'attractivité de la commune	20
2.4 Evolution d'une structure existante - Mise en DSP (Délégation de Service Public)21	
CONCLUSION.....	22
ANNEXE.....	23

Avant-propos

Lors de sa session plénière du 23 février 2017, les nouveaux ateliers du CESER se sont constitués et se sont vus attribuer chacun un nouveau sujet de réflexion.

L'Atelier D, composé de Sébastien Auclair, Dominique Benoist (membre du bureau), Jérôme Bimbenet, Sylvie Hélène, Sandrine Ladisa, Alain Porcher, Nicolas Redon et Danièle Sicky est ainsi en charge de la saisine « La place du sport au Raincy et les associations sportives ».

« On entend par « SPORT » toutes formes d'activités physiques et sportives qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux », Charte européenne du sport.

Par ailleurs, « les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général », Article L. 100-1 du code du sport.

D'après une enquête récente*, plus de 8 français sur 10 estiment que le sport et les grands événements sportifs ont un impact durable sur leur moral et leur sentiment de fierté nationale.

60% des français (88 % des français de 18-24 ans) estiment que le fait de suivre un événement sportif influe sur leur sentiment de bonheur au quotidien.

Ces seules statistiques suffisent, si besoin en était, à illustrer la place du sport dans le quotidien de nombre de personnes et ses effets bénéfiques sur le moral et sur la santé.

Qu'il soit un sport de loisir, pratiqué en famille, en club, voire de compétition, le sport mérite qu'on lui accorde une place importante. C'est tout le sens de la présente saisine.

A.

**LE CONTEXTE
D'UNE POLITIQUE
SPORTIVE
COMMUNALE**

1- Le Cadre Réglementaire

Aucune obligation n'incombe aux communes en matière de politique sportive. En effet, le sport a cette particularité de n'avoir pas fait l'objet d'une répartition de compétences ni dans les lois de décentralisation, ni même dans la loi sur le sport.

Dans ce contexte, la définition d'une politique sportive s'impose à chacune des communes.

2- Le mouvement sportif, 1^{er} secteur associatif de France

Avec plus de 300 000 associations, soit près d'un quart du nombre total d'associations en France, les associations sportives forment un ensemble très hétérogène. Ce sont essentiellement des petites structures, 1/3 d'entre elles ayant moins de 100 adhérents.

Mais le poids économique de ces associations sportives reste relativement peu élevé, 11 % du budget total des associations françaises, et l'emploi engendré encore plus modeste avec environ 6% des emplois associatifs.

Source Après 2017, Débats sur l'avenir du sport français.

3- Les pratiques sportives se transforment-elles ?

Les Français adoptent des pratiques de plus en plus individualistes tournées vers le loisir, le bien-être et la santé, c'est une tendance aujourd'hui bien identifiée.

De ce fait, de nouveaux sports et événements se développent en dehors de l'organisation sportive officielle. Rappelons que la marche, la course à pied, la natation, le vélo, la baignade...ont toujours été populaires. Il est à noter qu'un quart seulement des sportifs de plus de 15 ans ont une activité physique hebdomadaire en club.

Mais paradoxalement le nombre de licenciés n'a pas diminué, environ 25 %, et reste très important chez les jeunes de moins de 19 ans qui possèdent une licence sportive pour plus de la moitié d'entre eux, souvent à la demande des parents qui souhaitent un véritable encadrement.

Contrairement à d'autres champs d'activité, le sport français n'est pas ou pas encore touché par le phénomène « d'ubérisation » qui peut transformer très rapidement un champ d'activité comme celui des transports, de l'hôtellerie....

Source « Après 2017 » 8 débats sur l'avenir du sport français

4- Le Bénévolat, composante indispensable

Compte-tenu du grand nombre d'associations, le sport est aussi le 1er secteur d'engagement bénévole en France – près d'1/4 des participations bénévoles, soit plus de 5 millions de personnes au niveau national.

Le profil des bénévoles sportifs est assez différent de ceux des autres secteurs associatifs. Ils sont plutôt stables, prennent des responsabilités et sont souvent plutôt jeunes et actifs.

Cependant, une évolution se produit quant au temps consacré à ce bénévolat associatif qu'il soit sportif ou autre. Les bénévoles s'investissent plutôt sur des missions ponctuelles, comme un événement sportif par exemple, et moins sur la durée. Par ailleurs, il est parfois difficile de trouver des bénévoles compétents dans des domaines plus pointus mais indispensables à l'époque actuelle comme la fiscalité, la comptabilité....

Notons que ce bénévolat a une importance vitale pour le sport français car il représente l'équivalent de 274 000 emplois à plein temps et a donc un impact considérable sur un secteur associatif qui emploie 104 000 salariés. Source - Après 2017 – 8 débats sur l'avenir du sport français.

5- Sport et Santé



**Sport
& femmes**
Gagnons du terrain!



Notre mode de vie actuel est propice à une diminution de l'exercice physique et à une plus grande sédentarisation. Cette évolution n'est pas sans conséquence sur notre état de santé, avec l'augmentation du nombre de personnes présentant des facteurs de risque.

La promotion de l'exercice physique sous toutes ses formes est une priorité de santé publique qui vise notamment, à prévenir les maladies chroniques non transmissibles et la perte d'autonomie.

1 français sur 2 ne sait pas que l'activité physique peut aider à prévenir l'apparition de nombreuses maladies

Une étude sur tous les sujets qui concernent les bienfaits de l'activité physique sur la santé pour toutes les catégories de population a été réalisée dans le cadre d'une expertise collective de l'Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale (INSERM).

Quelques extraits de ce rapport :

1. **Les enfants et jeunes gens de 5 à 17 ans** devraient accumuler au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à soutenue.
2. La pratique d'une activité physique pendant plus de 60 minutes par jour apportera un bénéfice supplémentaire pour la santé.
3. L'activité physique quotidienne devrait être essentiellement une activité d'endurance

Les adultes âgés de 18 à 64 ans devraient pratiquer au moins, au cours de la semaine, 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue.

Comme pour l'adulte en bonne santé, **les adultes de plus de 65 ans** doivent pratiquer des activités pour maintenir ou augmenter la force et l'endurance musculaire au minimum 2 jours non consécutifs par semaine. De plus, des exercices de souplesse et d'équilibre doivent prolonger les activités précédentes.

Pour l'adulte de plus de 50 ans atteint de pathologie chronique les recommandations sont les mêmes. **Les adultes de cette classe d'âge dont la mobilité est réduite** devraient pratiquer une activité physique visant à améliorer l'équilibre et à prévenir les chutes au moins trois jours par semaine

B.

LA SITUATION ACTUELLE DU SPORT AU RAINCY

1- La politique actuelle de la ville en matière de sport

Lors de deux entretiens avec Monsieur CESAR, Maire adjoint aux sports, en présence de Monsieur DEBERT, chef de service, le sport au Raincy a été décrit comme très présent avec 19 associations pour une ville de 14 000 habitants.

Monsieur le maire-adjoint insiste sur la volonté d'instituer un dialogue constructif avec ces associations nombreuses et très diverses, en lieu d'exercice, en taille, objectifs....

Ce dialogue ne pouvant se faire de façon constructive en grand groupe, les réunions de mai 2017 ont eu lieu en 3 groupes en fonction du lieu d'exercice de chacun des sports représentés ce qui a permis de meilleurs échanges.

Par ailleurs, **une politique de valorisation du sport** et des performances sportives a été mise en place depuis plusieurs années au travers notamment de la nomination annuelle de « **sportifs méritants** » et plus globalement de la « **Journée des Bénévoles** ».

Du fait des contraintes liées principalement aux installations, le sport compétition est peu présent dans la commune qui développe les 3 autres axes : sport scolaire, sport associatif et sport événementiel dans un objectif plus dynamique.

Le sport scolaire relevant de l'Education nationale en relation avec un Inspecteur Pédagogique, 4 grands objectifs sont déclinés par la municipalité :

- Rendre toutes les installations sportives de la ville fonctionnelles et les remettre aux normes, d'hygiène et de sécurité.
- Moderniser et aménager le centre sportif actuel pour le rendre conforme à l'image du Raincy, « l'excellence ».



Grand bassin de la piscine du Raincy

- Développer le sport événementiel qui correspond aux attentes des familles raincéennes en prenant pour base « les 10 km du Raincy » qui remportent chaque année un grand succès. Un évènement « Grand Bassin » sera ainsi organisé pour les familles par les associations nautiques.

- Relancer pour les jeunes l'Ecole municipale des sports et le Passeport pendant les vacances scolaires pour leur faire découvrir un ensemble d'activités

Pour mémoire, selon une étude BVA « Pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité de 2015, les attentes des communes en France sont répertoriées : 62% souhaiteraient plus de moyens pour la pratique de tous, 57% plus d'aires de jeux en accès libre, 55% plus de terrains multisports en accès libre, 51% plus d'espaces Fitness en plein air en accès libre.

2-L'Etat des Lieux

2.1- Le sport scolaire

Les scolaires du Raincy utilisent abondamment les équipements sportifs de la ville au même titre que les associations sportives. Les équipements paraissent d'ailleurs « surbookés » et il est parfois difficile de trouver un créneau supplémentaire s'il y a besoin. Sont concernés les 3 écoles primaires publiques du Raincy, le collège Corot, les collèges privés du Raincy ; le lycée ayant ses propres installations sportives.

La gestion des équipements sportifs apparaît donc compliquée même si les plannings sont clairs, il doit cependant être difficile parfois de répondre à toutes les demandes.

Les scolaires interviennent la plupart du temps le matin. Si la population scolaire du Raincy continue d'augmenter, comme le laisse prévoir les enquêtes - et les constructions tous azimuts de logements en ville- il faudra redéfinir l'ensemble de l'utilisation des équipements sportifs ce qui ne manquera pas de provoquer des frictions.

C'est le prix à payer pour une bonne pratique sportive en milieu scolaire puisque rappelons-le : Selon une étude de 2013, du réseau Eurydice, la France occuperait le 1^{er} rang européen pour **son nombre d'heures de sport à l'école avec** : 108 heures annuelles au primaire, 3 à 4 heures hebdomadaires au collège, 2 à 3 heures hebdomadaires au Lycée.

2.2- Le sport associatif



Le Raincy compte 19 associations sportives officielles avec un nombre d'adhérents total de 2909 : 1662 sont raincéens et 1247 hors commune.

Le club le plus représenté est FA Le Raincy (Football association Le Raincy avec 449 adhérents – une majorité de raincéens- suivi du tennis avec 421 adhérents – avec une très grande majorité de raincéens- et de la Gym'v avec 403 adhérents – dont une majorité de raincéens.

Les plus petits clubs sont le Paintball avec 11 adhérents et les Boules Lyonnaises avec 20 adhérents (16 hors commune, Le Raincy est visiblement le seul club aux alentours).

On constate que la fréquentation des adhérents hors commune est liée à l'existence ou non de clubs hors du Raincy. Ainsi les Boules Lyonnaises, l'Aquasport, l'ASAR –aquagym- ASNR (association sportive des nageurs du Raincy), Kempo Défense Training (arts martiaux), Musculation/fitness, club de plongée Tamaya et USMGRVB (Gagny-Raincy Volley) ont-ils plus d'adhérents hors commune.

Dans le cas de l'USMGRVB cela s'explique par la double appartenance Le Raincy et Gagny, cette dernière ville étant très sportive. Dans la plupart des cas cités, la présence forte des hors commune peut s'expliquer par la présence d'un club de qualité au Raincy et donc une forte attractivité ou/et par l'absence dans une ou plusieurs communes environnantes de club de même type.

Cela pose aussi le problème de l'attractivité sportive du Raincy, qui semble bien réelle mais qu'il conviendra de développer en tenant compte des demandes populaires et après examen de la situation des communes environnantes.

Ainsi doit-on « doubler » certains sports car la demande est forte ou pas ?

2.3 - Le sport évènementiel

Les évènements sont des atouts précieux pour stimuler une nouvelle offre sportive. Ainsi les fédérations et les clubs commencent à organiser de nouveaux formats de manifestations – meeting, course/randonnée, tournois urbains...- orientées vers un public plus large que les licenciés traditionnels.

Cette offre nouvelle et diversifiée conduit aussi à travailler avec d'autres secteurs d'activité – santé, éducation, tourisme.... – et permet ainsi un rapprochement positif entre le sport et les autres activités du territoire.

Le sport évènementiel n'est pas encore très développé au Raincy mais pour autant, il ressort qu'il correspond à l'un des axes principaux de la politique de la commune.

3- Le point de vue des Associations Sportives

Un questionnaire a été adressé à destination des 19 présidents d'associations sportives recensées aux fins de dresser un état des lieux des choix de sports offerts, du sport associatif en général et de donner une légitimité à la présente saisine quant à ses constats et à ses propositions.

Il est d'ailleurs à noter que ces 19 associations ne représentent sans doute pas la totalité des sports pratiqués au Raincy, certaines activités relevant du service culturel.

3000 adhérents environ dans les **19 associations raincéennes**

1700 raincéens, soit **57 % des adhérents** – 43 % ne sont pas raincéens

Le sport au Raincy pratiqué quel que soit l'âge et le sexe.

Des adhérents âgés de 3 à 95 ans ! Un pourcentage homme/femme très divers selon les sports pratiqués

7 associations ont répondu sur les 19 sollicitées : AQUASPORT- ASAR, Aquagym - ASNR, Natation -GYMNASTIQUE JARDIN ANGLAIS – KEMPO DEFENSE TRAINING – TENNIS – UN PIED DEVANT L'AUTRE.

Une question se pose alors : pourquoi un taux de réponse aussi faible en nombre d'associations ? Est-ce significatif d'un problème de communication ?

Certaines associations nous ont fait part informellement de leur contrariété face à l'augmentation importante de la redevance municipale sans, de leur point de vue, une concertation suffisante et dans un délai très court.

Cependant ces 7 associations représentent à elles seules 1633 adhérents, soit 56 % du nombre total d'adhérents des associations raincéennes, ce qui permet de faire apparaître des éléments de synthèse au travers des réponses des présidents :

Les Points forts des associations sportives : la convivialité, la diversité du matériel, un nombre de créneaux horaires qui permet de diversifier les activités et les groupes et de mener des multi-activités.

Les Points faibles : des infrastructures vieillissantes, un fonctionnement parfois aléatoire à la piscine, des difficultés pour obtenir des créneaux horaires scolaires et peu de possibilités pour les compétitions.

Un manque de visibilité et de suivi des affiches des associations positionnées dans les panneaux d'affichage de la ville. D'où la nécessité de mettre en place une réelle politique d'affichage (éviter les oublis ou les doublons) et de suivi.

Les Souhaits et Propositions : une demande forte de rénovation des infrastructures, une demande d'un nouveau calcul de la taxe sur les associations dans un souci d'équité.

4- Exemple d'une politique associative en mouvement

Le 3 juillet 2017, nous avons interviewé Pierre-Yves MARTIN, Maire de LIVRY –GARGAN.

De cet échange, très riche d'expériences passées (en qualité de Directeur des Sports au RAINCY sous l'ancienne municipalité) et actuelles, nous avons retenu les points suivants :

- Réaménagement des droits d'entrée en concertation avec les associations
- Le Pass'Sports pourrait être étendu hors vacances scolaires
- Journée des bénévoles
- Mutualisation de clubs (jumelage ou intercommunalité)
- Fédérer les associations sur un projet commun
- Créer un bureau des associations
- Créer un city stade dans le parc Maunoury
- Développer le Sponsoring
- Création d'un espace aquatique en rénovant la piscine

C.

**LES PROPOSITIONS
DES MEMBRES
DU CESER**

1. De possibles concrétisations

1.1 Créer et développer des modules de formation sportifs

Dans le cadre de nombreux examens et concours, les épreuves sportives sont soit obligatoires soit en option et, dans tous les cas, doivent être préparées.

Les associations sportives raincéennes concernées pourraient donc créer ou développer des formations sportives destinées aux Jeunes qui passent un examen ou un concours - de type « Prepa Bac » pendant les vacances scolaires ou le week-end.

1.2 Développer une politique de santé publique par le sport

Il existe en effet un club au Raincy qui pratique le « SPORT SANTÉ » : activités spécifiques comme le travail de l'équilibre, de la prévention des chutes, la Marche Nordique Adaptée....

Mais, plus globalement, il serait intéressant de revoir la politique sportive communale dans le cadre d'un « Contrat local de santé ». Dans le cadre de l'aménagement de la ville, une réflexion devrait se tenir au titre de réserves foncières pour l'aménagement de coulées vertes. Sur ces espaces spécifiquement réservés aux déplacements de promenades, seraient installés des matériels tels que ceux proposés ci-dessus pour la Dhuis, ce qui ne peut être que profitable à la santé des Raincéens

- ✓ **Proposer un dispositif du type « Sport dans les parcs »** le dimanche pour présenter à tous les différentes activités sportives et les faire tester. (Expérience menée dans différentes communes dont celle de Montreuil)
- ✓ Pour conserver sa forme physique, proposer aux **Raincéens des promenades touristiques à travers les allées et boulevards du Raincy**. Dans cet esprit, rappeler aux Raincéens qu'un parcours de randonnée pédestre et de promenade, accessible pour tous, balisé de la couleur jaune, serpente Le Raincy à travers ses allées et boulevards. (cf annexe)
- ✓ **Aménager un Parcours de santé**. L'idéal serait la création d'un parcours de santé sur un espace végétalisé tel que la Dhuis. Le domaine de la Dhuis appartient à la ville de Paris et est sous sa responsabilité et son contrôle.

Sur sa longueur Raincéenne, le domaine de la Dhuis est affecté principalement à la circulation automobile sur le boulevard du Midi. Seuls deux tronçons entre les allées du Château d'Eau et de Notre Dame des Anges d'une part et les allées de Notre Dame des Anges et de la Dhuis d'autre part sont végétalisés ; soit guère plus de trois cent mètres coupés en deux par une zone macadamisée d'environ une centaine de mètres.

Sans appeler cela un « parcours sportif », ces deux zones végétalisées pourrait être aménagées et équipées de matériels d'aide au maintien de la forme physique.

Un problème se pose ; le domaine de la Dhuys est la propriété de la ville de Paris et rien ne peut se faire sans son autorisation.

Mais comme rien n'est impossible, pourquoi ne pas demander une autorisation pour une installation :

- de matériels statiques tels que : barres de traction pour le travail des bras, poutre au sol pour le travail de l'équilibre, échelle aérienne pour le travail du déplacement suspendu par les bras, banc aménagé pour le travail des cuisses et du dos...
- de matériels dynamiques tels que : appareil pour lever le poids de son corps en manœuvrant manuellement des bras articulés, appareil pour reproduire les effets de la marche...

Voisin de ces installations ou sur un autre site à déterminer, un parcours, plus ou moins long, d'exercices physiques affichés de maintien en forme et d'assouplissement peut être mis en place.

1.3 Développer le sport de loisir : Créer un city park

Cette proposition a déjà été faite lors d'une précédente saisine relative à la jeunesse

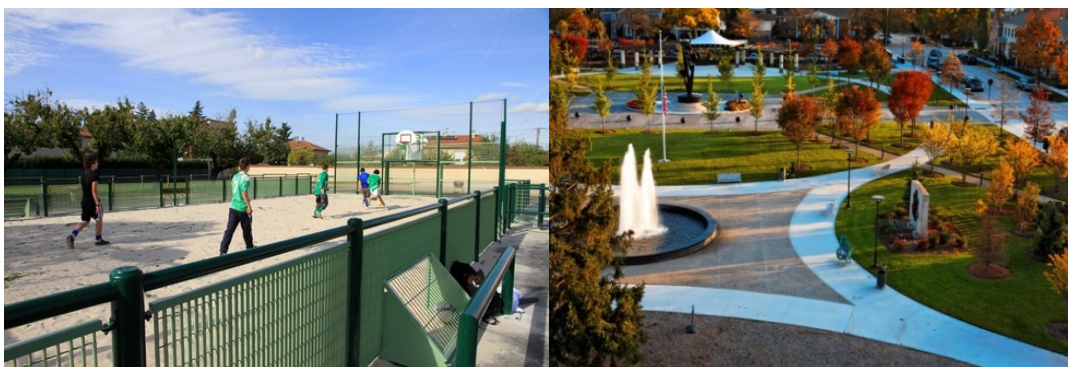
Qu'est-ce qu'un City Park ?

C'est une infrastructure de dimensions réduites, où différentes activités sportives peuvent être pratiquées : basket, foot, tennis, volley.

Le choix du site se porte généralement sur l'espace situé derrière un gymnase ou un complexe sportif déjà existant.

Dans une vision globale, il s'agit pour la commune de faire de ce lieu un espace intergénérationnel où les anciens, les jeunes et la petite enfance pourront évoluer ensemble dans un cadre agréable.

A côté du City Park il est donc prévu en même temps d'aménager des terrains de boules pour les anciens et un espace petite enfance avec des jeux.



Selon le choix des infrastructures retenues, le coût total peut varier.

Exemple de coût de projet de City Park en Aveyron : 67 824€ TTC

Une subvention du Conseil Général de 11 549€ et la TVA à récupérer de 10 500€.

1.4 Développer le sport évènementiel :

L'objectif du sport évènementiel est de créer du lien intergénérationnel et intercommunal sous un angle festif et convivial. C'est aussi une façon de mettre à l'honneur notre commune et ses capacités à déployer des moyens humains et techniques autour d'un évènement.

L'idée est de mettre en avant des sports qui connaissent un certain succès et qui seraient susceptibles de fédérer un maximum de personnes autour d'un évènement convivial et festif. C'est déjà le cas lors des journées portes ouvertes, de la soirée des sportifs méritants, de la journée des associations, 10 km du Raincy

- ✓ **Créer une journée « évènement » en plein air**, sportif et convivial autour par exemple de la zumba et de la salsa (cf annexe)
- ✓ **Mettre en place un triathlon raincéen (natation, vélo et course à pieds)** (cf annexe)
- ✓ **Mettre en place un trail** (cf annexe)

Un trail se passe généralement à la campagne, mais depuis quelques années on voit apparaître dans les villes un engouement pour ce sport (ex : Lyon).

Le Raincy avec ses dénivelés présente un intérêt notable pour cette discipline. Il faudrait tracer un parcours associant la difficulté avec la richesse des trésors du Raincy.

- ✓ **Organiser un Tri-Génération** : Une course où se présenteraient 3 générations d'une même famille.
 - pour les enfants : course de roller ou trottinette
 - pour les parents : course à pied
 - pour les grands parents : un parcours de marche nordique
- ✓ **Organiser une course de Rollers / vélo** (cf annexe)

Organisation d'un évènement Roller, Vélo, Trottinette pour les enfants et adolescents. Ce peut être ludique et pédagogique avec peut-être une épreuve de sécurité routière pour les plus grands

2. La vitrine

2.1 Le label « ville active et sportive » un objectif d'excellence à atteindre

Ce label a pour objet de valoriser les communes qui développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive sous toutes ses formes et accessibles au plus grand nombre. La participation pour obtenir ce label est gratuite.

C'est le Ministère de la ville et de la jeunesse et des sports et l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) qui décerne ce label pour une durée de 2 ans.

Cette labellisation comporte 4 niveaux :

1. Niveau1 : communes proposant une initiative innovante, une offre d'activités physiques et sportives.
2. Niveau2 : communes disposant des critères du 1er niveau de labellisation, qui gèrent et utilisent un parc d'équipements sportifs, sites et espaces de nature en adéquation avec l'offre de pratique sportive proposée
3. Niveau3 : communes disposant des critères du 2è niveau, qui proposent une offre diversifiée et innovante de pratique sportive, d'actions de citoyenneté en tenant compte des spécificités du territoire
4. Niveau4 : communes disposant des critères du 3è niveau, dont la politique sportive s'inscrit dans une politique globale de la commune (nature, santé, mobilité, tourisme...) et qui soutient de nouvelles pratiques émergentes pour le développement et la promotion des activités physiques et sportives.

Les communes ayant reçu le Label s'engagent à communiquer leur labellisation et leur notation à leurs administrés.

Quelques chiffres :

175 villes en France ont obtenu ce Label en 2016 sur 380 dossiers déposés.

En ile de France :

- 16 villes ont obtenu le label de niveau 2 dont une seule dans la Seine-Saint-Denis (93) : Rosny-sous-Bois
- 14 ont obtenus le label de niveau 1 dont 2 villes en Seine-Saint-Denis(93) : Villepinte et Noisy-le-sec

Les tendances à suivre pour obtenir ce Label :

- 47% des murs d'escalade
- 35% des terrains de Padlle-tennis.
- 36% des parcs de glisse

2.2 Intercommunalité et jumelage

Intercommunalité de « proximité » :

Même si l'intérêt qu'ont les clubs à s'associer entre eux d'une ville à une autre paraît relativement évident, les associations sportives sont souvent attachées à une certaine autonomie et à leur liberté. Une certaine rivalité peut même exister entre elles pour attirer les publics et avoir accès aux équipements ou s'assurer d'une bonne attribution de créneaux horaires. Pourtant elles ont intérêt à coopérer même si elles restent parfois concurrentes.

Cette rivalité se manifeste aussi bien entre disciplines différentes qu'entre mêmes disciplines. Si l'on prend pour exemple deux clubs de handball de villes limitrophes ou voisines, il est dans leur premier intérêt d'assurer un « recrutement » d'adhérents suffisamment conséquent pour leur bon développement, leur pérennité et leur réussite individuelle en compétition (si il y a lieu) et ce en recrutant au-delà des frontières de leur propre ville. Et c'est pourtant bien là que l'intercommunalité prend tout son sens.

En effet et en poursuivant l'exemple de deux clubs de handball, le club de la ville « A » pourrait avoir intérêt à s'associer avec le club de la ville « B ». Aujourd'hui le club de la ville « A » malgré son bel effectif enfants et la bonne qualité du coaching, pourra être freiné dans son développement ou sa qualification, par un encadrement n'étant peut être pas en mesure de gérer tous les objectifs et/ou l'impossibilité d'encadrer l'ensemble des catégories par manque d'adhérents de tous âges ou de créneaux horaires.

En s'associant, on ouvre la perspective de pouvoir résoudre plusieurs de ces problèmes. On peut alors réfléchir à une redistribution des catégories par ville et ainsi développer sereinement chaque catégorie.

En fonction des capacités de chaque club, aussi bien d'encadrement que de moyens financiers ou d'accès aux complexes sportifs, l'un d'eux sera peut-être plus à même de prendre en charge les catégories pour qui la compétition est envisageable. L'autre pourra se concentrer sur l'école de handball, par exemple.

Pour que cela fonctionne, il est évident que l'association des deux clubs doit être totale, entendu que les échecs comme les réussites doivent être partagés et que l'on parle bien d'une seule et même Equipe...

Les villes se doivent alors de ne plus faire de différenciation entre concitoyens d'une même ville ou non. Exemple, se mettre d'accord sur les droits d'entrés.

Intercommunalité ou jumelage avec d'autres villes de France ou de villes étrangères :

On peut étudier une autre approche de l'intercommunalité ou jumelage associatif sportif.

Cette nouvelle approche présente un intérêt majeur qui permet de s'affranchir de toute éventuelle rivalité abordée précédemment.

Poursuivre l'idée de réunir des associations d'une même discipline (ou pas d'ailleurs), de villes différentes et éloignées, afin qu'elles échangent sur leur passion sportive et ainsi créer des évènements de rencontres sportives en se recevant mutuellement dans leur ville respective, sans l'obstacle de la langue.

C'est aussi le moyen de permettre à des disciplines moins populaires, parce que moins connues dans leur secteur géographique d'enseignement, de faire parler d'elles.

2.3 Développer de nouveaux sports pour l'attractivité de la commune

De nombreux programmes immobiliers sont en cours de réalisation et vont conduire à l'arrivée de nouvelles familles et de jeunes cadres demandeurs d'une offre culturelle et sportive variée.

Le squash, sport très prisé de ce type de population, est absent de la commune et des communes voisines. Un espace situé entre l'arrière des tribunes de la piscine et la bordure du lycée Albert Schweitzer pourrait accueillir 4 terrains de squash et un sauna partagé entre les différents utilisateurs.

Le badminton et le tennis de table sont aussi à envisager comme sports nouveaux à proposer notamment aux jeunes.

De même, la création de paddle-tennis pourrait être envisagée par le Tennis club qui nous a précisé l'avoir envisagé, ce qui correspondrait à l'un des critères du label « ville sportive ».

2.4 Evolution d'une structure existante - Mise en DSP (Délégation de Service Public)

Le centre sportif incluant la piscine est vétuste et ce depuis longue date malgré de nombreux aménagements ou rénovations indispensables pour des raisons de sécurité.

Son attractivité est mise à mal tant du fait de l'inconfort que du manque d'hygiène.

Pour l'intérêt général et dans l'objectif de conserver ce complexe sportif et ainsi garder ce pôle historique de l'attractivité raincéenne, ne faudrait-il pas se pencher sur le sujet d'une DSP dont les intérêts seraient multiples :

- Une piscine-loisir ou un centre aquatique proposant des équipements et activités ludiques plus variés qu'une simple piscine dite de natation, comme c'est le cas aujourd'hui.
- Une simplification de la gestion de la piscine au vu d'une réglementation qui se complexifie de plus en plus (entre autre autour des contrats de travail, de la sécurité, etc.). La DSP permet de contourner la difficulté que peut représenter le cadre d'emploi de la fonction publique territoriale.
- Le transfert du savoir-faire et des responsabilités du domaine énergétique et écologique.
- L'optimisation des coûts par un expert.
- Aussi et surtout une éventuelle rentabilité ou tout au moins un équilibre pour le délégataire :

Entre activité rémunératrice et activité de secteur public, le coût pour le contribuable d'une ville (et donc pour la ville elle-même) peut être de moitié de la valeur du ticket d'entrée sauf pour les scolaires qui coûtent plus chers (encadrement). Mais la mise en place de nouvelles activités (abonnements annuels de remises en formes ou musculations aquatiques, jacuzzis, etc) peuvent permettre au délégataire de générer d'éventuelles nouvelles recettes.

En conclusion : la DSP devrait être très sérieusement étudiée si l'on ne trouve pas de possibilité de remettre « au goût du jour » ce complexe sportif qui se voit totalement dépassé par des établissements complètement modernisés et attractifs comme ceux des villes de Rosny-sous-Bois ou de Clichy-sous-Bois par exemple.

CONCLUSION

En conclusion, un certain nombre d'axes s'imposent pour permettre de favoriser la place du sport et des associations sportives sur la commune du Raincy :

- ✓ Nécessité de communiquer de façon constructive avec l'ensemble des associations sportives pour les faire mieux adhérer aux projets de la ville. Pourquoi ne pas concevoir un projet municipal thématique qui permettrait de fédérer l'ensemble des associations ?
- ✓ Nécessité de rénover les bâtiments sportifs de notre ville pour les habitants de la commune en premier mais également pour les villes que nous accueillerons dans le cadre de jumelages par exemple.

Cette rénovation doit, bien entendu, s'accompagner d'un programme de travaux permettant d'assurer des lieux de substitution (estimé à 2 ans)

- ✓ Afficher une politique claire en matière de « communication sportive » et notamment prévoir un meilleur affichage des compétitions, des retransmissions publiques des grands évènements sportifs – pourquoi pas commencer par la Coupe du Monde de Football de 2018

Profitons enfin de la dynamique créée par l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 dans le Grand Paris pour développer une politique sportive dynamique à l'image de la ville du Raincy !

ANNEXE

Parcours de randonnée pédestre et de promenade :



Quelques exemples :

- ✓ **Créer un évènement en plein air** - Planning de la journée :
 - De 10h à 12h : cours de zumba en plein air
 - De 12h à 14h : déjeuner avec l'aide de la mairie, mise à disposition de barbecue/ chaises et barnum
 - De 14h à 15h30 : cours de Salsa en plein air
 - De 16h à 18h00 : démonstration de Hip Hop avec « « battle multi communes » » animée par un Champion du monde
 - Prix :10 € par personne
 - Date : Septembre 2017 ou juin 2018
 - Lieu de la manifestation : derrière la mairie où une mini scène est à disposition

- ✓ **Organiser un TRIATHLON comprenant des épreuves de natation, cyclisme et course à pied.**

En natation - de 50m à 3,8km ; en cyclisme de 1 à 180kms et en course à pied de 50m à 42,2kms ; en fonction de l'âge ou du format choisi.

Exemple en format Découverte : il faut parcourir 200m de natation, 6kms de vélo et 2 à 5kms de course à pied. Bien entendu, il faudra penser aux handicapés et faire une catégorie particulière.

Cette manifestation peut être organisée seule ou sous le couvert de la Fédération Française de Triathlon qui moyennant finances ou affiliation (38 euros pour un triathlon de jeunes et 176 euros pour une manifestation d'adultes). Par cette affiliation, la fédération fournit une assurance et peut mettre à disposition un parc à vélo et une arche gonflable.

Les frais d'inscription à une telle manifestation sont de l'ordre de 10 à 25 euros par participant, sachant que 2 euros seront reversés ; l'un à la Ligue et l'autre à la Fédération.

Besoins pour organiser une telle manifestation : une piscine, un parcours protégé pour le cyclisme et la course à pied, un service de sécurité et un service de secours.

✓ **Organiser une course de Rollers / vélo**

Les catégories :

- Roller
- Vélo
- Trottinette

Les âges :

- 6/8 ans en compagnie d'un adulte
- 9/12 ans
- Ados

Le parcours :

Pourrait se faire au Plateau car les rues aux alentours sont assez calmes. Allée du télégraphe, de Gagny, du château d'eau

Contraintes :

- Obligation d'un certificat médical
- Obligation de porter des protections
- Selon le trajet, détournement des bus et interdiction de stationnement